

Nouvelobs.com (12-05-10)

Le chantier des Halles est compromis

Le tribunal administratif a suspendu le permis de démolir le jardin des Halles, à Paris, mettant en doute sa légalité.

Le permis de démolir du jardin des Halles à Paris a été suspendu mercredi 12 mai par le tribunal administratif, ce qui compromet le monumental chantier de transformation de ce quartier du coeur de la capitale, a annoncé Me Cyril Laroche, avocat des requérants.

"Le juge des référés a ordonné la suspension de l'exécution du permis de démolir du jardin des Halles au motif qu'il y avait un doute sérieux quand à sa légalité", a expliqué Me Laroche, avocat de l'**Association Accomplir** et de deux autres "groupes" qui avaient déposé en recours en urgence pour demander l'annulation du permis de démolir de la **mairie de Paris**.

"C'est un coup d'arrêt pour le chantier des Halles", a assuré l'avocat.

Les trois parties requérantes contestent le parti pris radical de cette démolition. Celle-ci doit notamment aboutir à l'abattage de 343 arbres, avait déploré Elisabeth Bourguinat, de l'[association Accomplir](#).

La démolition-reconstruction de ce jardin devait être, à partir de juin (les travaux de voirie ont commencé mi-avril), la première grande étape de ce monumental chantier prévu pour durer au minimum quatre ans.

Le marché de maîtrise d'oeuvre passé avec l'architecte **David Mangin** pour la conception du jardin s'élève à 2 millions d'euros TTC, a rappelé l'avocat.

<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/societe/20100512.OBS3879/le-chantier-des-halles-est-compromis.html>